

discussions aboutiront éventuellement à l'intégration des provinces au plan, en vue de son application.

De façon générale, le Comité est assez satisfait du rapport du Groupe de travail Cheriton. Mais il se demande pourquoi on a jugé nécessaire de faire pendant 18 mois une autre étude qui n'a servi, tout compte fait, qu'à confirmer ses observations et conclusions, et surtout pourquoi le Cabinet doit encore examiner et approuver le plan. Le premier Comité déplorait le manque de prévoyance politique que trahissaient les principes directeurs et les moyens d'intervention du gouvernement fédéral dans la lutte contre le terrorisme. Le manque manifeste de participation directe des milieux politiques aux travaux du Groupe de travail Cheriton et le fait qu'on attende encore l'approbation du Cabinet montrent bien que les ministres et leurs principaux conseillers politiques hésitent toujours devant cette dimension importante du gouvernement. Tant qu'il en sera ainsi, la politique et l'action anti-terroristes n'auront pas l'attention prioritaire qu'elles méritent.

Le Comité a aussi des réserves à l'égard de plusieurs recommandations du Groupe de travail. Nous y reviendrons dans le rapport qui suit.

Dans son rapport de 1987, le Comité a examiné la politique et les procédures d'immigration du Canada dans le contexte de la lutte contre le terrorisme. Depuis, le gouvernement a proposé des modifications à la *Loi sur l'immigration* (projets de loi C-55 et C-84) qui ont été adoptées par le Parlement et qui devraient contribuer à combler de nombreuses lacunes décelées par le Comité sénatorial. Compte tenu du long débat auquel l'examen parlementaire des deux mesures a déjà donné lieu, et comme il est trop tôt pour juger de leurs conséquences pratiques, le Comité n'est pas revenu sur la question de la politique et des procédures d'immigration.

Le rapport qui suit énonce les conclusions du Comité sur les changements et les progrès intervenus dans les autres domaines explorés en 1986-1987, y compris la réponse du gouvernement au rapport du premier Comité. Il débute toutefois par une introduction sur la portée et la nature de la menace terroriste au Canada, dégageant les tendances ou les faits nouveaux constatés depuis deux ans, soit depuis les dernières audiences du premier Comité.

Dans son rapport de juillet 1987, le Comité s'était donné la peine de décrire de façon assez détaillée le contexte et la nature des questions qu'il examinait. Le présent rapport ne reprend pas ces descriptions, mais indique à la première page de chaque partie la page du rapport du premier Comité où figurent les renseignements pertinents.